

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira à la mairie le :

Samedi 5 août 2023 à 9 heures

A Servant, le 29 juillet 2023

Le Maire,
Sylvain DURIN



ORDRE DU JOUR

- Traverse de bourg : AVP Atelier du Rouget
- Vente lot 2 et 3 Le Buisson
- Travaux école foirail : avenant N°1 lot 1 ent. Colas Monteil TP
- Travaux école foirail : avenant N°1 lot 2 ent. SMC Faure
- Création de poste (Sandrine chgt durée de travail)
- Convention poteaux incendie Syndicat Mixte Sioule et Morge
- FSL 2023
- Plan de financement logement au-dessus La Poste
- Montignat, travaux sur parcelles 1,2,5
- Groupama : encaissement chèque suite à dommage sur broyeur

PROCURATION

Je soussigné(e).....donne pouvoir à pour me représenter et voter en mon nom lors du conseil municipal du 5 août 2023 « Bon pour pouvoir »

Signature

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT**

Envoyé en préfecture le 30/08/2023

Reçu en préfecture le 30/08/2023

Publié le

S²LOW

ID : 063-216304196-20230805-DELCM2023_AOUT1-DE

SEANCE DU 5 AOUT 2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq août, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à neuf heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
 PRÉSENTS : 12
 VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 29 juillet 2023

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, DUBOST Séverine, NIGON Florent, GIRARD Alain, CHARBONNIER Nadine, MILLER Nathalie, BOREL Jérôme, DELRIEU Agnès, DEFRETIERE David.

EXCUSES : SUCHET David procuration à NIGON Florent ; AGUES Nicolas procuration à BOREL Jérôme.

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : Florent NIGON

Délibération n°1

OBJET : ETUDE AVANT PROJET TRAVERSE DE BOURG

Plusieurs réunions de travail avec les services du Département sur le projet de réaménagement de la traverse de bourg via les routes départementales 18 et 92 ont été réalisées. Ces travaux sont prévus pour l'automne 2024. Ce projet consiste à la reprise de nombreux trottoirs le long des départementales. Afin de proposer un projet ambitieux et qualitatif, il est proposé de se faire accompagner par le cabinet Atelier du Rouget Simon Teyssou et associés (siège social : 46 ter avenue du 15 septembre 1945 – 15290 Le Rouget) et notamment par Simon TEYSSOU architecte ayant reçu le Grand Prix de l'urbanisme en 2023 qui a élaboré le plan d'aménagement du bourg et suivi le projet d'aménagement de l'entrée du bourg par le cimetière ainsi que les travaux du foirail école. Un devis a été demandé. Le cabinet propose une étude AVP – esquisses pour 10 500 euros HT et une maîtrise d'œuvre partielle pour 9 300 euros HT, soit un total de 19 800 euros HT, soit 23 760 euros TTC.

Le Maire propose de valider cet accompagnement afin de retrouver une cohérence architecturale dans le bourg.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- VALIDE l'étude,
- VALIDE la proposition de maîtrise d'œuvre partielle,
- AUTORISE le Maire à signer tout document ce dossier.

VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT**S²LOW**SEANCE DU 5 AOUT 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le cinq août, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à neuf heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
 PRÉSENTS : 12
 VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 29 juillet 2023

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, DUBOST Séverine, NIGON Florent, GIRARD Alain, CHARBONNIER Nadine, MILLER Nathalie, BOREL Jérôme, DELRIEU Agnès, DEFRETIERE David.

EXCUSES : SUCHET David procuration à NIGON Florent ; AGUES Nicolas procuration à BOREL Jérôme.

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : Florent NIGON

Délibération n°2

OBJET : VENTE LOT 2 ET 3 LOTISSEMENT LE BUISSON

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 12 décembre 2016 fixant à 8 € le m² le prix d'achat des lots sur le lotissement le Buisson.


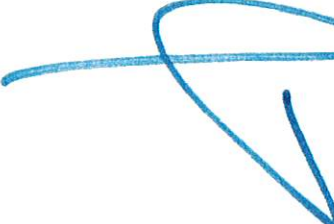
Monsieur PETIT Mathieu demeurant au 3 rue des belles mères – 77250 VENEUX LES SABLONS souhaite acquérir le lot n°2 (superficie 1 138 m² au prix de 9 104.00 euros HT, soit 10 924.80 TTC) et le lot n°3 (superficie 1 113 m² au prix de 8 904 euros HT, soit 10 684.80).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **DONNE SON ACCORD** pour vendre à M. PETIT Mathieu les lots n°2 et 3 au prix de 8 € le m² soit 9 104 € HT représentant 10 924.80 euros TTC et 8 904 € HT représentant 10 684.80 euros TTC
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette vente.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT****SEANCE DU 5 AOUT 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le cinq août, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à neuf heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
 PRÉSENTS : 12
 VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 29 juillet 2023

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, DUBOST Séverine, NIGON Florent, GIRARD Alain, CHARBONNIER Nadine, MILLER Nathalie, BOREL Jérôme, DELRIEU Agnès, DEFRETIERE David.

EXCUSES : SUCHET David procuration à NIGON Florent ; AGUES Nicolas procuration à BOREL Jérôme.

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : Florent NIGON

Délibération n°3

**OBJET : AVENANT N°1 LOT 1 MARCHÉ PUBLIC
REQUALIFICATION DE LA PLACE DU FOIRAIL ET DU 8 MAI - RUE
DES ECOLES ET DU FOIRAIL**

Suite au passage caméra réalisé dans le réseau d'assainissement collectif en haut de la rue des écoles, il apparaît que des travaux de remplacement d'une partie de la conduite sont nécessaires. Ces travaux vont nécessiter un avenant d'un montant de 6 720 euros HT, soit 8 064 euros TTC réalisés par l'entreprise COLAS MONTEIL TP.

Pour rappel le lot 1 : COLAS France Etablissement MONTEIL TP – siège social 1 rue du Colonel Pierre AVIA 75730 PARIS CEDEX Adresse agence : RD2144 Côte de la Boule 63700 SAINT ELOY LES MINES pour un montant de 101 580.60 euros HT.

Le Maire propose de valider l'avenant 1 au lot 1.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- VALIDE l'avenant n°1 au lot 1 pour un montant de 6 720 euros HT, soit 8 064 euros TTC,
 - AUTORISE le Maire à signer tout document ce dossier.
- VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire
Sylvain DURIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SERVAIN

Envoyé en préfecture le 28/08/2023

Reçu en préfecture le 28/08/2023

Publié le

ID : 063-216304196-20230805-DELCM2023_4AO-DE

S²LOW

SEANCE DU 5 AOUT 2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq août, le conseil municipal de la commune de Servain, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à neuf heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
 PRÉSENTS : 12
 VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 29 juillet 2023

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, DUBOST Séverine, NIGON Florent, GIRARD Alain, CHARBONNIER Nadine, MILLER Nathalie, BOREL Jérôme, DELRIEU Agnès, DEFRETIERE David.

EXCUSES : SUCHET David procuration à NIGON Florent ; AGUES Nicolas procuration à BOREL Jérôme.

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : Florent NIGON

Délibération n°4

**OBJET : AVENANT 1 LOT 2 MARCHÉ PUBLIC
REQUALIFICATION DE LA PLACE DU FOIRAIL ET DU 8 MAI - RUE
DES ECOLES ET DU FOIRAIL**

Suite à la reprise du mur extérieur de l'enceinte de l'école, le mur est apparu en très mauvais état (à la limite de l'éboulement), des travaux complémentaires ont été nécessaires afin de le renforcer. Par ailleurs un devis supplémentaire a été demandé afin de reprendre le mur intérieur de la cour d'école.

Il est donc proposé un avenant au lot 2 pour la SARL SMC Faure au prix de 5 918.51 euros HT, soit 7 012 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **VALIDE** l'avenant n°1 du lot 2 d'un montant de 5 918.51 euros HT, soit 7 012 euros TTC pour la SARL SMC FAURE,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ce dossier.

VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

Envoyé en préfecture le 28/08/2023

Reçu en préfecture le 28/08/2023

Publié le

ID : 063-216304196-20230805-DELCM2023_5AO-DE



SEANCE DU 5 AOUT 2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq août, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à neuf heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 12
VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 29 juillet 2023

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, DUBOST Séverine, NIGON Florent, GIRARD Alain, CHARBONNIER Nadine, MILLER Nathalie, BOREL Jérôme, DELRIEU Agnès, DEFRETIÈRE David.

EXCUSES : SUCHET David procuration à NIGON Florent ; AGUES Nicolas procuration à BOREL Jérôme.

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : Florent NIGON

Délibération n°5

OBJET : CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE 22/35EME

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le poste de surveillant de garderie et de cantine va nécessiter une augmentation du temps de travail. Afin de permettre cette augmentation, une création de poste est nécessaire. Il s'agit de créer un poste d'adjoint technique de 22.5/35^{ème}. Le poste à 19.5/35^{ème} sera supprimé ultérieurement.

L'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur le fondement de l'article L 332-8 du Code général de la fonction publique .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **VALIDE** la création de poste adjoint technique de 22.5/35^{ème},
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ce dossier.

VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 5 AOUT 2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq août, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à neuf heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
 PRÉSENTS : 12
 VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 29 juillet 2023

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, DUBOST Séverine, NIGON Florent, GIRARD Alain, CHARBONNIER Nadine, MILLER Nathalie, BOREL Jérôme, DELRIEU Agnès, DEFRETIERE David.

EXCUSES : SUCHET David procuration à NIGON Florent ; AGUES Nicolas procuration à BOREL Jérôme.

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : Florent NIGON

Délibération n°6

OBJET : CONTROLE DES POTEAUX INCENDIE – MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE PRESTATION DE CONTROLE AVEC LE SYNDICAT MIXTE DE SIOULE ET MORGE

Le Syndicat Mixte de Sioule et Morge (ci-après « le Syndicat ») est l'autorité compétente en matière d'eau potable sur le territoire de ses communes et communautés de communes adhérentes.

Les poteaux et bornes d'incendie installés sur le réseau d'eau potable sont propriété de la commune.

Le cadre national de défense extérieure contre l'incendie (DECI) définit :

- Les grands principes
- La méthodologie commune
- Les solutions techniques possibles
- Une homogénéité technique minimum : prise de raccordement, signalisation...

Le Maire doit s'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie, au regard des risques à défendre.

Le règlement départemental prévoit un maintien en conditions opérationnelles des PEI (point d'eau incendie), avec des contrôles techniques périodiques qui doivent être effectués a minima tous les deux ans.

Par ses statuts, le Syndicat Mixte de Sioule et Morge est habilité à réaliser au profit de ses membres, dans le cadre de conventions, des prestations de services se rattachant à ses compétences ou dans le prolongement de celles-ci.

Dans ce cadre, le Syndicat propose d'effectuer le contrôle des poteaux d'incendie implantés par les communes sur le réseau de distribution d'eau potable. La

convention de prestation proposée, d'une durée de 2 ans
(1) an, prévoit un contrôle des poteaux et bornes d'incendie

Envoyé en préfecture le 28/08/2023
Reçu en préfecture le 28/08/2023
Publié le 28/08/2023
ID : 063-216304196-20230805-DELCM2023_6AO-DE


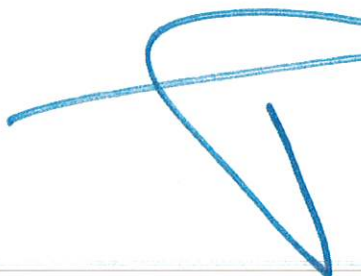
- Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement son article R2225-9,
- Vu les statuts du Syndicat Mixte de Sioule et Morge modifiés en date du 26 décembre 2019,
- Considérant le projet de convention de prestation de contrôle des poteaux incendie proposé par le Syndicat Mixte de Sioule et Morge, annexé à la présente délibération ;
- Considérant l'exposé des motifs ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de contrôle des poteaux incendie avec le Syndicat Mixte de Sioule et Morge, qui sera effective à partir du 01/01/2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT**

SEANCE DU 5 AOUT 2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq août, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à neuf heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
 PRÉSENTS : 12
 VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 29 juillet 2023

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, DUBOST Séverine, NIGON Florent, GIRARD Alain, CHARBONNIER Nadine, MILLER Nathalie, BOREL Jérôme, DELRIEU Agnès, DEFRETIERE David.

EXCUSES : SUCHET David procuration à NIGON Florent ; AGUES Nicolas procuration à BOREL Jérôme.

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : Florent NIGON

Délibération n°7

OBJET : FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

Comme chaque année, le Conseil départemental propose aux collectivités de participer au Fonds de solidarité logement. Le Maire propose de participer à hauteur de 200 € pour 2023.

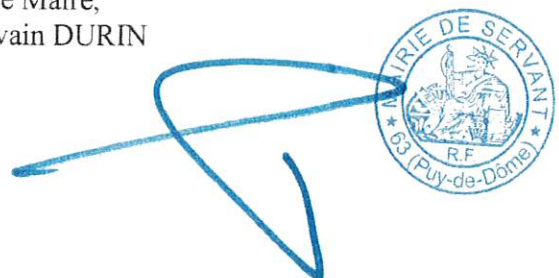
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **VALIDE la participation de 200 euros**
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents liés à cette opération.

VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

Envoyé en préfecture le 28/08/2023

Reçu en préfecture le 28/08/2023

Publié le

S²LOW

ID : 063-216304196-20230805-DELCM2023_8AO-DE

SEANCE DU 5 AOUT 2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq août, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à neuf heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 12
VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 29 juillet 2023

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, DUBOST Séverine, NIGON Florent, GIRARD Alain, CHARBONNIER Nadine, MILLER Nathalie, BOREL Jérôme, DELRIEU Agnès, DEFRETIERE David.

EXCUSES : SUCHET David procuration à NIGON Florent ; AGUES Nicolas procuration à BOREL Jérôme.

ABSENTE : CAZADE Anasthasia

Secrétaire de séance : Florent NIGON

Délibération n°8

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX DE REHABILITATION THERMIQUE D'UN LOGEMENT COMMUNAL (BÂTIMENT DE LA POSTE)

Des travaux de rénovation sont prévus dans le bâtiment de l'ancienne poste. Le projet prévoit d'aménager un local commercial en rez-de-chaussée et un logement à l'étage. Il est possible de demander une subvention auprès du Conseil départemental (au titre de l'habitat).

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Etude ACA Architecte	17 000 €	Conseil régional	100 000 €
Etude thermique ACFI	2 200 €	DETR	206 586 €
Travaux	420 000 €	Reconquête commerce en milieu rural	50 000 €
Aléas travaux	37 500 €	Fonds Vert	65 334 €
MOE ACA Architecte	33 325 €	Conseil départemental étude thermique 50 %	1 100 €
Equipement	100 000 €	Conseil départemental logement	15 000 €
		Conseil départemental FIC	50 000 €
		Autofinancement 20%	122 005 €
TOTAL	610 025 €	TOTAL	610 025 €

Il est proposé de déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental pour des travaux de réhabilitation thermique d'un logement communal d'un montant de 15 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

- **AUTORISE** le dépôt d'une demande de subvention auprès du Conseil départemental.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

Envoyé en préfecture le 28/08/2023
Reçu en préfecture le 28/08/2023
Publié le
ID: 063-216304196-20230805-DELCM2023_9AO-DE

SEANCE DU 5 AOUT 2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq août, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à neuf heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 12
VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 29 juillet 2023

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, DUBOST Séverine, NIGON Florent, GIRARD Alain, CHARBONNIER Nadine, MILLER Nathalie, BOREL Jérôme, DELRIEU Agnès, DEFRETIERE David.

EXCUSES : SUCHET David procuration à NIGON Florent ; AGUES Nicolas procuration à BOREL Jérôme.

ABSENTE : CAZADE Anasthasia

Secrétaire de séance : Florent NIGON

Délibération n°9

OBJET : MONTIGNAT TRAVAUX DE REBOISEMENT

L'ONF propose à la commune de réaliser des travaux de reboisement dans les parcelles 1 – 2 et 5 du bien de section de Montignat. Ces travaux consistent à la plantation de nouvelles essences (Pins laricio de Corse – douglas vert – Chêne sessile – répulsif anti gibier ainsi que des dégagements.). Les travaux sont estimés à 49 279.04 euros TTC.


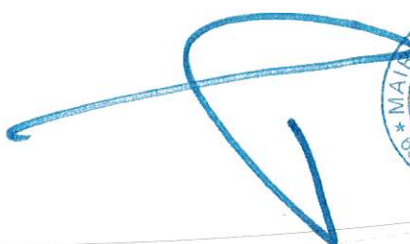
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- VALIDE les travaux de reboisement au prix de 49 279.04 euros TTC.
- AUTORISE le Maire à signer tout document ce dossier.

VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



2023/172

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT****SEANCE DU 5 AOUT 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le cinq août, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à neuf heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
 PRÉSENTS : 12
 VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 29 juillet 2023

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, DUBOST Séverine, NIGON Florent, GIRARD Alain, CHARBONNIER Nadine, MILLER Nathalie, BOREL Jérôme, DELRIEU Agnès, DEFRETIERE David.

EXCUSES : SUCHET David procuration à NIGON Florent ; AGUES Nicolas procuration à BOREL Jérôme.

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : Florent NIGON

Délibération 10

OBJET : ENCAISSEMENT CHEQUE GROUPAMA

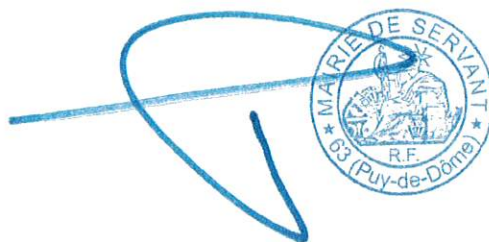
Suite au bri de machine du broyeur, la commune bénéficie d'un geste commercial de la compagnie d'assurance. Un chèque de 1 200 euros est proposé. Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du Conseil d'encaisser ce chèque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à signer tout document ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE SERVANT' at the top, 'R.F.' in the center, and '03 (Puy-de-Dôme)' at the bottom. The signature is a large, stylized blue scribble.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT****SEANCE DU 5 AOUT 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le cinq août, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à neuf heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
 PRÉSENTS : 12
 VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 29 juillet 2023

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, DUBOST Séverine, NIGON Florent, GIRARD Alain, CHARBONNIER Nadine, MILLER Nathalie, BOREL Jérôme, DELRIEU Agnès, DEFRETIERE David.

EXCUSES : SUCHET David procuration à NIGON Florent ; AGUES Nicolas procuration à BOREL Jérôme.

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : Florent NIGON

Délibération n°11

OBJET : CONVENTION MOUREUILLE

Monsieur le Maire informe les membres de l'existence d'une convention entre la commune de Servant et la commune de Moureuille pour une mise à disposition ponctuelle de personnel et matériel technique depuis 2015. La convention étant caduque, il est proposé de la renouveler dans les mêmes conditions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- VALIDE la proposition de maîtrise d'œuvre,
- AUTORISE le Maire à signer tout document ce dossier.

VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

Envoyé en préfecture le 28/08/2023

Reçu en préfecture le 28/08/2023

Publié le

S²LO

ID : 063-216304196-20230805-DELCM2023_12AO-DE

SEANCE DU 5 AOUT 2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq août, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à neuf heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
 PRÉSENTS : 12
 VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 29 juillet 2023

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, DUBOST Séverine, NIGON Florent, GIRARD Alain, CHARBONNIER Nadine, MILLER Nathalie, BOREL Jérôme, DELRIEU Agnès, DEFRETIERE David.

EXCUSES : SUCHET David procuration à NIGON Florent ; AGUES Nicolas procuration à BOREL Jérôme.

ABSENTE : CAZADE Anasthasia

Secrétaire de séance : Florent NIGON

Délibération n°12

OBJET : ETUDE DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT

Afin de bénéficier de subvention pour le projet de traverse de bourg, une étude diagnostic assainissement est obligatoire. Cette étude est normalement réglementaire et doit être réalisée tous les 10 ans. Cette étude prévoit un diagnostic de l'état du réseau, de la station d'épuration et un schéma directeur qui définit le programme de travaux. Des devis ont été obtenus. L'offre la plus intéressante est celle de la Société Etudes et Conseils en Assainissement et Eau (SECAE) basée au 1 allée du Château BP 80 - 63500 ISSOIRE pour un montant de 18 100 euros HT, soit 21 720 euros TTC.

Cette étude peut être financée à hauteur de 80 %. Il est proposé de déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau (50%) et le Conseil départemental (30 %).

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Etude	18 100 €	Agence de l'Eau 50 %	9 050 €
		Conseil départemental 30 %	5 430 €
		Autofinancement	3 620 €
TOTAL	18 100 €	TOTAL	18 100 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- VALIDE la proposition de la société SECAE,
- AUTORISE le Maire a demander les subventions liées a cette étude,
- AUTORISE le Maire à signer tout document ce dossier.

VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT****SEANCE DU 5 AOUT 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le cinq août, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à neuf heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
 PRÉSENTS : 12
 VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 29 juillet 2023

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, DUBOST Séverine, NIGON Florent, GIRARD Alain, CHARBONNIER Nadine, MILLER Nathalie, BOREL Jérôme, DELRIEU Agnès, DEFRETIERE David.

EXCUSES : SUCHET David procuration à NIGON Florent ; AGUES Nicolas procuration à BOREL Jérôme.

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : Florent NIGON

Délibération n°13

OBJET : DESIGNATION D'UN ELU RÉFÉRENT SENIORS

Le CLIC Riom Limagne Combrailles travail en lien étroit avec les élus de son territoire. Pour cela il est demandé à chaque commune de nommer un élu référent sénior afin d'être le relai local.

Le Maire propose de nommer Agnès DELRIEU pour assurer ce travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DESIGNNE Agnès DELRIEU élu référent sénior,
- AUTORISE le Maire à signer tout document ce dossier.

VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT****SEANCE DU 5 AOUT 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le cinq août, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à neuf heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
 PRÉSENTS : 12
 VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 29 juillet 2023

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, DUBOST Séverine, NIGON Florent, GIRARD Alain, CHARBONNIER Nadine, MILLER Nathalie, BOREL Jérôme, DELRIEU Agnès, DEFRETIÈRE David.

EXCUSES : SUCHET David procuration à NIGON Florent ; AGUES Nicolas procuration à BOREL Jérôme.

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : Florent NIGON

Délibération n°14

**OBJET : DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE DE
L'ELU LOCAL**

La Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) a fait parvenir un guide relatif à la désignation du référent déontologue de l' élu local. Il s'agit de l'entrée en vigueur des dispositions du décret et de l'arrêté du 6 décembre 2022.

Un référent déontologue est une obligation au sein des collectivités. Le rôle de ce référent est d'accompagner les élus au cours de leur mandat (prévention et rappel des risques auxquels les élus s'exposent ou exposent leurs collectivités.

Monsieur le Maire propose de désigner Gilles CHAMPOMIER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DESIGNER Gilles CHAMPOMIER référent déontologue,
- AUTORISER le Maire à signer tout document ce dossier.

VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN

